

l'utilité des prédateurs, qui seront diffusés jusqu'à fin mars sur le micro de la R.T.F. chaque mercredi entre 8 et 9 heures dans le cadre de l'heure de culture française. A signaler aussi l'émission de Télévision scolaire du 29 janvier sur les Rapaces où malheureusement aucune allusion protectionniste n'est venue appuyer une croisade qui a pourtant tant besoin de l'adhésion des écoliers. Que ceux de nos lecteurs qui peuvent toucher les réalisateurs de telles émissions et aussi des livres scolaires sur les sciences naturelles se mettent en rapport avec nous pour que nous demandions qu'à chaque occasion la nature et son urgente protection ne soient pas oubliées.

REMEMBREMENT A CLEDEN-CAP-SIZUN

L'enquête préalable aux études concernant le remembrement de la commune de Clédén-Cap-Sizun a soulevé un intérêt inaccoutumé dont nous nous réjouissons, car il témoigne de la prise de conscience chez les exploitants agricoles locaux d'un souci de sauvegarde de la beauté de leurs sites qui fait trop souvent défaut aux élus ou aux administrations compétentes.

Pour sauver leurs talus et leurs oiseaux, les habitants de la Pointe du Van se sont adressés au Préfet et ont demandé la protection de la Commission des Sites, qui s'est déclarée très favorable à la sauvegarde de ce secteur classé, et de notre Société qui les aidera par tous les moyens à sa disposition. Un tel attachement aux composantes essentielles du merveilleux paysage de cette belle commune, contribuera certainement à éviter les excès commis lors du remembrement de la commune voisine de Goulven. Des arasements de talus relativement proches de la mer et des chemins d'exploitation nous ont en effet été imposés dans les limites mêmes de notre Réserve Naturelle, ce qui est quand même assez surprenant dans une région destinée à devenir un vaste Parc Naturel. Nous savons que le Génie Rural alerté par nos soins avait donné des directives pour qu'il n'en soit pas ainsi, malheureusement le zèle des rouages locaux nous a placé devant le fait accompli. Et déjà les chemins inutilement dessinés dans les landes rasées du littoral s'effacent, tandis que plusieurs paysans rebâtissent leurs murets de pierre...

Pour Clédén-Cap-Sizun, le remembrement doit être un remembrement modèle tenant compte de tous les facteurs trop souvent oubliés ailleurs : beauté et harmonie du site, danger d'érosion par le vent et la pluie, maintien des équilibres naturels.

NOUVEAUX PROJETS D'ENDIGUEMENTS !

A la suite de divers articles parus dans la presse régionale au sujet d'un projet de comblement éventuel de la Baie de Saint-Brieuc, voici le communiqué que nous avons diffusé pour mettre en garde tant les promoteurs de cette idée inadaptée aux exigences de notre époque, qu'une opinion publique qui est souvent bien mal renseignée sur les conséquences d'opérations aussi néfastes :

« On dit que l'unanimité paraît se faire sur le souhaitable endiguage de la Baie de Saint-Brieuc. L'unanimité est sans doute beaucoup dire, car les biologistes émettent les plus extrêmes réserves sur ce projet qu'ils tiennent pour néfaste à l'égard des richesses naturelles bretonnes.

Les études écologiques les plus récentes ont en effet montré que les zones humides intercotidales (marais côtiers, lagunes, estuaires, vasières...) sont parmi les plus riches producteurs de matières organiques du globe. Des chaînes alimentaires d'une importance considérable s'y développent. Cette haute productivité primaire n'est évidemment pas directement utilisable, mais son action fertilisante s'exerce sur les fonds marins voisins.

A un moment où précisément on s'inquiète d'un appauvrissement général des pêches, en particulier de l'épuisement de la Baie de Saint-Brieuc, c'est vouloir accélérer encore une évolution regrettable que de limiter par un barrage artificiel les échanges organiques qui nourrissent le plateau continental.